



Commission de la coopération transfrontalière et décentralisée

2113 - Coopération transfrontalière

Reconduction d'un appel à projets transfrontaliers en 2014

Rapport n° CP/2014/139

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule coopération transfrontalière

Résumé :

Au vu du bilan de l'appel à projets transfrontaliers, mis en oeuvre dans le cadre du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée en 2013, le présent rapport vise à proposer sa reconduction sur l'année 2014.

1. 50 ans du Traité de l'Elysée : un appel à projets transfrontaliers en 2013

Compte-tenu de l'importance des relations franco-allemandes pour le territoire bas-rhinois, le Conseil Général avait décidé de faire évoluer en 2013, année consacrée à l'amitié franco-allemande, le dispositif de soutien départemental aux projets de coopération transfrontalière hors INTERREG sous la forme d'un appel à projets. Cela devait permettre de donner plus de cohérence et de visibilité à l'action transfrontalière du Département (jusqu'à présent : absence de communication autour du dispositif de soutien aux projets transfrontaliers de la collectivité et instruction des demandes de subvention à réception, tout au long de l'année).

L'appel à projets consistait à proposer une aide financière aux associations, communes et établissements publics bas-rhinois, pour soutenir des projets transfrontaliers encourageant les rencontres entre Bas-Rhinois et leurs voisins allemands, avec un temps d'animation à destination du grand public permettant la découverte de la culture et de la langue du voisin. L'aide était plafonnée à 5 000 euros par projet.

2. Bilan de l'appel à projets transfrontaliers 2013 : 16 projets soutenus (32 K€)

23 demandes de subvention ont été instruites. Le Conseil Général a décidé de soutenir 16 projets pour un montant global de 32.000 euros. Les 2/3 des porteurs de projets étaient des associations, suivis par les établissements publics et les communes. Certains avaient déjà bénéficié de subventions départementales pour la mise en oeuvre de projets transfrontaliers. Le type de manifestations s'est révélé être similaire aux projets transfrontaliers habituellement instruits par le service des relations internationales (culture, sport, jeunesse).

Par rapport à 2012 (instruction au fil de l'eau), le Conseil Général a instruit plus de demandes de subvention, soutenu plus de projets et alloué un montant supérieur aux porteurs de projets. Les différents supports de communication ont été largement exploités alors qu'en 2012 aucune action de communication n'avait été réalisée. L'appel à projets transfrontaliers de 2013 a ainsi permis à la collectivité d'être plus visible et lisible sur la coopération franco-allemande et de soutenir un nombre plus important de projets dédiés aux rencontres citoyennes transfrontalières.

3. Proposition : reconduction de l'appel à projets transfrontaliers en 2014

Le principe de l'appel à projets permettant une prise de décision de qualité, une visibilité de l'action transfrontalière départementale ainsi qu'une lisibilité des critères, la commission de

la coopération transfrontalière et décentralisée a proposé, lors de sa réunion du 27 janvier 2014, de reconduire l'appel à projets transfrontaliers de 2013 sur l'année 2014.

Les critères d'intervention, joints en annexe, seraient conservés à l'identique, hormis la date de transmission des dossiers, fixée au 20 avril 2014, et le montant du budget alloué, arrêté à 32.000 €. Ils serviront de cadre à la commission de la coopération transfrontalière et décentralisée puis à la commission permanente lors de l'examen des demandes de subventions transmises dans le cadre de cet appel à projets.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la reconduction sur l'année 2014 de l'appel à projets transfrontaliers de 2013, adopté par le Conseil Général le 22 octobre 2012, dans la perspective de l'attribution de subventions aux associations, communes, établissements publics bas-rhinois pour des projets transfrontaliers encourageant les rencontres entre Bas-rhinois et leurs voisins allemands en 2014;

- décide de conserver les critères d'intervention du dispositif à l'identique, hormis la date de transmission des dossiers, fixée au 20 avril 2014, et le montant du budget alloué, arrêté à 32.000 €, selon les termes détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL